

Appel à projets

Nouveaux publics

Dans le cadre de sa **stratégie culturelle** (*Connexions* et *Connexions II*), et notamment sa finalité n°3 : « Favoriser la reconnaissance de la diversité culturelle et **l'accès de tous à la culture** », forte des enseignements de son « **Étude des pratiques culturelles**, sportives et de loisir des Eschois·es » réalisée entre 2019 et 2022 et publiée en avril 2025 sous le titre *100 % Esch*, la Ville d'Esch-sur-Alzette lance, via son Conseil de gouvernance culturelle, un appel à projets en direction des acteurs du territoire ayant comme finalité le **développement et la diversification des publics**.

En effet, bien qu'Esch-sur-Alzette, ville culturelle et universitaire, offre **un maillage et une offre artistique et culturelle très denses**, soutenu par une politique volontariste, on observe d'une part un vieillissement des publics classiques, et de l'autre des difficultés de toucher de nouveaux publics, notamment les :

- public jeune (douze à trente ans)
- nouveaux arrivants issus d'une diversité d'origines culturelles et sociales
- étudiant/es de l'Université du Luxembourg

Dans le cadre défini par *Connexions*, la Ville souhaite **faciliter l'accès et la participation de tou·tes** à la vie culturelle locale, tout en développant des **alliances renouvelées** entre les acteur·ices culturel·les, éducatif·ves et associatif·ves et sociaux·et ces nouveaux publics.

L'**objectif** général de cet appel est de **soutenir des projets culturels concrets, inclusifs et originaux** qui **créent des ponts** entre **associations, artistes et publics**, avec une attention particulière portée aux **nouveaux arrivants**, aux **publics universitaires** et aux **jeunes**. Sont en outre pris en compte les **projets de médiation** visant les « **non-publics** » : personnes actuellement peu ou pas en contact avec l'offre culturelle (par exemple : jeunes décrocheur·ses, publics éloignés) ainsi que les personnes en situation de handicap.

1. Critères et conditions d'éligibilité

Peuvent postuler aux appels à projets thématiques :

- Les personnes individuelles portant elles-mêmes un projet
- Les associations sans but lucratif pour lesquelles la culture ou le social font partie des missions inscrites dans les statuts, y compris celles qui sont conventionnées avec la Ville d'Esch-sur-Alzette
- L'université, les lycées et les écoles fondamentales eschois
- Les sociétés commerciales à but culturel, éducatif ou social

Sont exclus les porteurs et les projets des domaines suivants :

- Les institutions culturelles de la Ville d'Esch
- Les projets n'ayant aucun lien avec Esch et son territoire

- Les projets à but purement lucratif, commercial ou publicitaire
- Les projets à caractère prosélyte (politique ou religieux)
- Les projets caritatifs ou à levée de fonds
- Les projets personnels, n'ayant aucune retombée publique
- Les œuvres pornographiques, incitatrices à la violence ou la haine raciale, apologétiques de crimes contre l'humanité et, de manière générale, contrevenant à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Un porteur ne peut introduire **qu'une seule demande par an** et par appel à projet thématique.

2. Envergure des projets et frais éligibles

Les candidatures aux appels à projets thématiques devront lister tous les frais encourus par le projet, sa réalisation et son encadrement.

Les projets sont classés en trois catégories, selon le budget global du projet :

Type de projet	Envergure financière (budget global du projet)	Maximum de l'aide de la Ville
Petit projet	< 5.000 euros	100 % des frais éligibles
Projet moyen	5.000-15.000 euros	80 % des frais éligibles
Grand projet	> 15.000 euros	60 % des frais éligibles

Dépenses éligibles (exemples) :

- rémunérations artistiques/techniques/chargé·es de médiation
- frais de production
- location technique
- déplacements locaux
- traduction/interprétariat
- accessibilité
- communication, évaluation.

Ces aides ne peuvent pas financer :

- Les investissements immobiliers
- Les investissements techniques et informatiques autres que ceux nécessaires au projet
- Les frais de personnel et autres frais de fonctionnement de la structure dépassant le projet ponctuel

3. Procédure et prise de décision

Les candidat·es doivent soumettre un dossier de projet complet, comprenant :

Type de projet	Envergure financière (budget global du projet)	Documents demandés
Petit projet	< 5.000 euros	- Formulaire électronique de demande dûment rempli (comportant e.a les coordonnées du porteur de projet, les numéros RCS et TVA) - Budget prévisionnel du projet et apport des partenaire - Fiche technique - Calendrier du projet - CV artistique des artistes impliqu·es - le cas échéant : CV des intervenants éducatifs ou sociaux
Projet moyen	5.000-15.000 euros	- Formulaire électronique de demande dûment rempli (comportant e.a les coordonnées du porteur de projet, le numéro RCS et TVA) - Budget prévisionnel du projet et apport des partenaire - Fiche technique - Calendrier du projet - CV artistique des artistes impliqu·es et/ou de l'organisateur·ice - le cas échéant : CV des intervenants éducatifs ou sociaux - Plan de communication et liens vers les réseaux sociaux ou sites web
Grand projet	> 15.000 euros	- Formulaire électronique de demande dûment rempli (comportant e.a les coordonnées du porteur de projet, le numéro RCS et TVA) - Statuts de l'asbl - Budget prévisionnel du projet et apport des partenaire - Fiche technique - Calendrier du projet - CV artistique des artistes impliqu·es et/ou de l'organisateur·ice - le cas échéant : CV des intervenants éducatifs ou sociaux - Plan de communication et liens vers les réseaux sociaux ou sites web - <u>Après la tenue du projet</u> : rapport d'utilisation (formulaire à demander à culture@villeesch.lu)

Les candidat·es s'engagent à fournir des informations exactes et vérifiables.

Ils/elles autorisent la Ville à utiliser les contenus et images du projet dans le cadre de ses publications.

Les dossiers complets et leurs annexes sont à envoyer au plus tard **jusqu'au 1^{er} juillet** à minuit à l'adresse culture@villeesch.lu.

Le jury qui avisera les projets soumis en réponse à cet appel est composé de

- Hans **Fellner**, historien d'art
- Josée **Hansen**, directrice aux Affaires culturelles de la Ville d'Esch
- Marc **Pierrard**, artiste et enseignant
- Frank **Schroeder**, directeur du Musée national de la Résistance et des Droits humains
- Maria **Spada**, responsable du patrimoine industriel, Centre national de la culture industrielle

Le jury analyse les projets et propose une décision au Conseil des bourgmestre et échevins, qui statue en dernier lieu. L'avis du jury est rendu à la majorité des membres présents ou représentés. Les délibérations sont confidentielles.

Les projets sont évalués selon une **grille d'évaluation**, dont voici les principaux critères :

- Pertinence et qualité artistique/culturelle
- Impact sur les publics et le secteur culturel eschois
- Accessibilité et écoresponsabilité
- Partenariats et ancrage territorial
- Faisabilité et calendrier
- Budget réaliste et cofinancements

4. Axes possibles

Les porteur·ses peuvent candidater à **un seul axe** (au choix) :

Axe 1 : Nouveaux publics. Votre projet doit initier ou renforcer la relation entre les structures culturelles locales et :

- **Les nouveaux·elles arrivant·es** : résident·es récent·es, populations allophones, familles récemment installées, primo-arrivant·es.
- **Les publics universitaires** : étudiant·es, doctorant·es, personnels académiques du campus Esch-Belval).
- **Les « non-publics »** : personnes actuellement peu ou pas en contact avec l'offre culturelle : jeunes décrocheur·ses, publics éloignés – notamment en situation de handicap, frontalier·ères, etc.

Exemples de formats (indicatifs) : actions de médiation hors-les-murs, résidences *in situ* (quartiers, campus, espace public), parcours de découverte, tandems « publics aguerris / nouveaux publics », dispositifs d'accueil « première fois au musée / théâtre », programmation multilingue ou inclusive, ateliers interculturels, collaborations avec services sociaux/associatifs/éducatifs, etc.

Axe 2 : Nouvelles pratiques (jeunes) et liens culturels. Votre projet doit renforcer les liens entre **associations culturelles** eschoises et **publics qui ont de nouvelles pratiques**, en particulier les **jeunes (12–30 ans)** : cultures numériques, création participative, formats hybrides, pratiques amateurs, communautés en ligne, *gaming*, vidéos courtes, *podcasts*, etc.

Exemples de formats : co-programmation avec des jeunes, résidences de créateur·rices numériques, expositions augmentées, performances *in situ*, *open-studios*, concours de créations, *battles*/rencontres, cartographies culturelles participatives, médiations sur plateformes sociales...

5. Objectifs opérationnels (communs aux deux axes)

Les projets devront viser **au moins 3 objectifs** parmi les suivants :

1. **Améliorer l'accès** et la **fréquentation** de publics peu présents aujourd'hui au sein des structures eschoises.
2. **Diversifier** les formats et **adapter** les modes de médiation (langues, temps, lieux, supports).
3. **Renforcer les partenariats** (culturel / éducatif / social / universitaire / jeunesse).
4. Favoriser la **participation active** (co-conception, co-programmation, création partagée).
5. **Expérimenter** de nouveaux usages numériques et/ou de nouvelles esthétiques.
6. **Ancrer territorialement** les actions (quartiers, campus, espaces publics, équipements).
7. **Documenter** l'impact de ces actions via des **indicateurs simples et mesurables**.

6. Projets attendus

- Territoire : réalisation publique du projet à Esch-sur-Alzette (possibles coopérations – y compris transfrontalières si une plus-value locale est démontrée).
- Partenariats : au moins un partenaire local (Université du Luxembourg ; écoles/lycées, Maison des jeunes ; associations ou services sociaux) fortement encouragés.
- Temporalité : projets menés **entre le 1^{er} août 2026 et le 31 juillet 2027** (au minimum une action publique).

Personne de contact pour tout renseignement supplémentaire :

Anne-Laure **Damiani**

Accompagnatrice de projets culturels – service culture

T (+352) 2754 7832

anne-laure.damiani@villeesch.lu

ou : culture@villeesch.lu